

Les changements les plus importants apportés dans les divers chapitres sont les suivants:—

Des renseignements routiniers ont été enlevés du chapitre I, là où il est possible de référer à des éditions antérieures; de l'espace a également été ménagé dans le chapitre III, en omettant la chronologie usuelle de la période antérieure à la Confédération, de même que dans les chapitres XVI et XVIII sur le Commerce Extérieur et les Transports respectivement. Le chapitre XVII sur le Commerce Intérieur a été remodelé; la section 6 traitant du mouvement coopératif au Canada et paraissant précédemment dans le chapitre du Travail a été transférée au Commerce, comme lui étant plus intimement liée. Les faillites commerciales tombent dans la même catégorie et ce sujet paraît maintenant sous la partie III du chapitre du Commerce Intérieur.

La transformation du chapitre XIX—Travail et Salaires—commencée l'an dernier, est continuée cette année. La matière nouvelle sur l'assurance-chômage pose les fondations de ce qui est destiné à devenir avec les années une section très importante de ce chapitre. La loi sur l'assurance-chômage est entrée en opération le 1er juillet 1941 et, par conséquent, les statistiques concernant son administration ne seront pas établies avant 1942, mais l'amendement de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord en vertu duquel le Dominion a obtenu juridiction exclusive dans ce domaine, de même que les principes, les conditions, les taux de contribution, etc., qui s'y rapportent, sont résumés aux pp. 678-680.

Le chapitre XXI sur les Finances Publiques commence par des statistiques comparatives sur les finances de tous les gouvernements—fédéral, provinciaux et municipaux—du Canada. Ces statistiques sont le résultat d'études spéciales sur ce sujet par des organisations de recherches créées pour aider la Commission Royale des Relations entre le Dominion et les Provinces et la Conférence entre le Dominion et les Provinces. C'est l'intention de continuer et compléter cette série dans les prochaines éditions. De plus, la taxe du revenu est traitée beaucoup plus longuement; cette taxe prend une importance croissante en temps de guerre et le public réclame plus de particularités sur son application. Une autre caractéristique est l'introduction de tableaux montrant les revenus découlant de la taxe sur la gazoline et des droits de succession depuis leur mise en vigueur. Comme le Gouvernement du Dominion a maintenant envahi ces domaines, ces tableaux fourniront une base à l'étude de ces sources nationales de revenu.

Le présent volume a été préparé sous la direction de A. E. Millward, rédacteur de l'Annuaire du Canada. Le texte français en a été préparé sous la direction d'Omer Chaput, chef de la Branche de Traduction du Bureau, et les cartes, graphiques et dessins, à moins d'indication contraire, ont été faits par ou sous la direction de J. W. Delisle, dessinateur senior du Bureau Fédéral de la Statistique.

Des remerciements sincères sont offerts ici aux nombreux fonctionnaires fédéraux et provinciaux ainsi qu'aux particuliers qui ont contribué à la documentation. Partout où la chose est possible, crédit est donné aux diverses personnes et aux divers services par le moyen de renvois aux sections qu'ils ont contribuées ou à la compilation desquelles ils ont collaboré.

Bien que cet ouvrage ait été préparé avec le plus grand soin, il contient à n'en pas douter des imperfections; afin d'améliorer les éditions futures, le Bureau sera heureux qu'on lui signale les erreurs qui ont pu lui échapper et de recevoir des suggestions relatives à des omissions ou à des méthodes de présentation.

R. H. COATS,  
Statisticien du Dominion.

BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE,  
OTTAWA, 1er juillet 1941.